

à une vie agréable, à une société juste et, mieux encore, à la sécurité qui leur importe tant?

Il y a nombre d'années, je m'en souviens, j'ai assisté à une réunion dans l'Est du Canada. Nous y avions invité un économiste de l'Université de la Saskatchewan—un économiste dont j'avais la plus haute opinion et qui n'est plus—pour y traiter du rôle de l'agriculture au sein d'une société industrielle. Il a accepté. Dans sa réponse, il m'a dit: «Si vous m'aviez écrit avant la seconde guerre mondiale, ou même il y a six ou sept ans, pour me demander de parler du rôle de l'agriculture dans la société industrielle du Canada, il est probable que j'aurais refusé l'invitation car à l'époque, je n'estimais pas que notre société était industrielle» Il a ajouté: «Maintenant, elle l'est.» Le rôle de l'agriculture doit donc être défini, étudié et traité compte tenu de ce qu'elle fonctionne dans le cadre d'une société industrielle.

A mon avis, ou plutôt selon mes observations, monsieur l'Orateur, une société industrielle est une société où existent des monopoles, où le maintien des prix est une réalité de tous les jours et où le gouvernement au pouvoir—et ma province se vante d'être un gouvernement qui favorise la libre entreprise—charge activement une Commission des prix et des revenus d'empêcher ceux qui pratiquent le soutien des prix de gruger les consommateurs canadiens. Cette commission tout le monde en convient, ne produit aucun effet, néanmoins, c'est son but. C'est donc ainsi que le gouvernement actuel considère la société canadienne.

Je le répète, le présent bill est conçu pour fonctionner dans ce genre de société. S'il en est ainsi, la première question qu'il faut se poser, me semble-t-il, est celle-ci: dans quelle mesure la Commission fonctionnera-t-elle efficacement dans ce genre de société? Puis, l'autre: quel rôle le producteur réel pourra-t-il jouer en vertu des dispositions du bill? Dans quelle mesure le producteur dirigera-t-il les opérations et quelle part prendra-t-il aux décisions qu'il faudra prendre. Dans quelle mesure continuera-t-il d'être le maître de son propre destin, de son propre sort, et dans quelle mesure sera-t-il le serviteur de l'État, et ce qui est pis encore, le jouet de l'État dans ses manipulations de l'économie et la poursuite de ses objectifs dans le monde actuel?

L'orateur qui m'a précédé a mentionné la Commission canadienne du lait. Je suis d'ac-

cord avec lui. Les initiatives de la Commission du lait me causent des soucis.

L'hon. M. Dinsdale: Bravo!

M. Gleave: J'ai reçu des lettres de gens désespérés. Étant donné que leurs droits et, en fait, leur aptitude à vivre de leur ferme ont été gravement compromis, que, dans certains cas, on leur a en partie refusé la possibilité d'exercer leur métier, et qu'il leur a été impossible d'exposer leur cause devant la Commission et de survivre comme producteurs laitiers, ils ne sont finalement résolus à écrire à leur député pour lui demander ce qu'il pouvait faire pour eux.

Il est possible, selon le mode de fonctionnement des différents offices de commercialisation, que certains cas soient inévitables. Mais de telles choses se produisent trop souvent sous l'égide de ces offices. Avec l'opération LIFT, le gouvernement s'est arrogé tous les pouvoirs. Il a informé la Chambre qu'il le faisait avec l'appui des organismes agricoles et des provinces intéressées.

Cependant, quelques semaines après cette annonce, l'un des plus importants organismes agricoles a dit: «Nous n'en voulons pas du tout.» C'est pourquoi il devrait y avoir, il me semble, une disposition dans ce bill, disposition que je n'ai pu y trouver, prévoyant que les fermiers visés par cette loi auront le droit d'élire la majorité ou peut-être tous les administrateurs de n'importe quel office de commercialisation qui sera établi.

• (3:50 p.m.)

Cette condition me paraît essentielle si nous voulons que l'agriculteur ou le fermier puissent exprimer leur avis sur les modes d'action d'un office quelconque. Le fermier ou un groupe de fermiers qui seraient d'avis que leurs droits sont lésés par suite des méthodes employées par l'office, pourraient se présenter devant une assemblée de gens comme eux, leurs égaux, pour y énoncer leurs griefs au sujet de l'office. Voilà la protection qu'il faudrait assurer aux agriculteurs. Aux termes du bill à l'étude, les membres de ce conseil seront nommés par le gouvernement à titre amovible. Les gens qui ont inventé le programme de réduction des emblavures dans l'Ouest du pays ont été désignés par le gouvernement à titre amovible. Ce programme va être gravement préjudiciable à divers fermiers, en raison du choix restreint à leur disposition. Le malheur, c'est qu'il va y en avoir beaucoup dans ce cas-là. Je pourrais en dire davantage;